

## Quand faire appel au RASED ?

Mise en œuvre des aides spécialisées

Démarche générale

Repérage et analyse des difficultés de l'enfant

Maître de la classe/Equipe de cycle



Entretien avec les parents pour information



Aide en classe et /ou dans l'école

Pédagogie différenciée

Elaboration du PPRE

Décloisonnement

Aide personnalisée ...

**Si les difficultés persistent**

Demande d'aide écrite au RASED en partenariat avec la famille

La circonscription peut également être interpellée (Mme BRISBARE, conseillère pédagogique)



Analyse de la demande par le RASED (synthèse du RASED), éventuellement avec l'équipe de circonscription

Réponse écrite du RASED

Entretien avec un membre du RASED pour précision

Observation de l'élève en classe : Maître E / Psychologue

Recherche commune de solutions pédagogiques ou autre

Prise en charge : Maître E / Psychologue

Prévision d'une réunion d'équipe éducative (REE)

(Ou ne relève pas du RASED)

### **Prise en charge par maître spécialisé :**

S'il y a une prise en charge par le maître spécialisé, un projet d'aide spécialisée sera établi en lien avec le PPRE de l'enfant.

S'il y a une proposition de prise en charge par la psychologue scolaire, les parents devront prendre contact avec celle-ci.

### **L'intervention du RASED peut prendre plusieurs formes :**

- conseils auprès de l'enseignant et apport d'outils
- observation de l'élève en classe
- aide au repérage des élèves en situation de handicap et à la réalisation des projets personnalisés de scolarisation (PPS)
- aide à l'élaboration des PPRE
- évaluation collective ou individuelle des élèves
- prise en charge de l'élève en classe (co-intervention dans un projet élaboré avec l'enseignant)
- prise en charge en dehors de la classe dans un groupe d'élèves en difficulté (en lien avec le projet pédagogique différencié mis en place par l'enseignant).

#### ***C'est au cours de la synthèse du RASED que se décide le mode d'intervention.***

Les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant.

Dans tous les cas, le projet d'aide spécialisée donne lieu à la rédaction d'un document écrit qui permet de faire apparaître la cohérence entre cette aide spécifique et l'aide apportée par le maître de la classe.

Ce document précise les objectifs visés, la démarche envisagée, une estimation de la durée de l'action et les modalités d'évaluation de sa mise en œuvre.

### **Relations RASED-Ecoles :**

Les membres du RASED participent aux réunions institutionnelles et leurs actions s'inscrivent dans le projet d'école :

- conseils d'écoles
- conseils des maîtres
- conseils de cycles : les maîtres du réseau assistent aux conseils de cycles concernant les élèves en difficulté.
- Réunion d'Equipe Educative (REE) => Nous rappelons l'importance de cette réunion qui est l'instance privilégiée qui permet de réunir tous les partenaires qui interviennent auprès de l'enfant. Celle-ci est organisée par le directeur de l'école.